

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de SECLIN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SARL PALISSANDRE dont le siège social est situé 39 Avenue Geoges V, 75008 PARIS a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour un entrepôt sur le territoire de la commune de SECLIN (11 rue de Lorival) comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510-2-b Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :

2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :

b) Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée **en mairie de SECLIN - 89 Rue Roger Bouvry 59113 SECLIN** - (au sein du service urbanisme) **du 17 mai 2021 au 14 juin 2021 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 08h30 à 12h00 (fermeture le lundi 24 mai 2021), et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Mesures Covid : En raison des contraintes sanitaires liées à la crise de la Covid 19, l'accueil du public en mairie se fait actuellement uniquement sur rendez-vous, en contactant au préalable l'accueil au 03 20 62 91 11 ou auprès du service urbanisme au 03 20 62 91 22.

Les observations pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant dossier SARL PALISSANDRE – SECLIN).

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo et d'un autre format que PDF ni de respecter l'anonymat. **Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2021>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de SECLIN (commune d'implantation), HOUPLIN-ANCOISNE, NOYELLES-LEZ-SECLIN et TEMPLEMARS (communes de rayon).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.